La LCB-FT, une obligation pour les avocats, les commissaires de justice et le personnel

Vendredi 5 juillet 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Thierry VOITELLIER
Avocat à Versailles
Courtaigne Avocat
Membre du Conseil de l'Ordre

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Toutes compétences

Public visé

Avocats, commissaires de justice, personnel au sein des cabinets et études en charge de ces aspects

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er mars au 31 juillet 2024– Version 1

EUROJURIS FRANCE

Programme du séminaire

Objectifs : Les cabinets d'avocats et études de commissaires de justice sont soumis aux obligations légales de lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT), même dans les structures individuelles. L'objectif de cette formation est de permettre aux avocats, commissaires de justice et à leur personnel de mettre en en œuvre les procédures internes de vigilance et de cartographie des risques obligatoires, en mettant à jour leurs connaissances.

Programme pédagogique de la journée :

MATIN :

- **Doctrine**
- **Obligations légales :**
  Une obligation légale et déontologique pour l'avocat
  Une obligation règlementaire pour les commissaires de justice
  Les sanctions encourues

APRÈS-MIDI :

- **Mise en place des procédures internes et de la cartographie des risques**

La LCB-FT, une obligation pour les avocats, les commissaires de justice et le personnel

Vendredi 5 juillet 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Thierry VOITELLIER
Avocat à Versailles
Courtaigne Avocat
Membre du Conseil de l'Ordre

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Toutes compétences

Public visé

Avocats, commissaires de justice, personnel au sein des cabinets et études en charge de ces aspects

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er mars au 31 juillet 2024– Version 1

EUROJURIS FRANCE

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Doctrine et obligations légales
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Les sanctions et exceptions
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : La mise en place des procédures internes et l'obligation de vigilance
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Le suivi de cette formation est proposé en présentiel et en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif réservé au personnel des cabinets et études Membres d'Eurojuris : 174 € TTC, soit 145€ H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ❑ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.

Nom : ..... Prénom : ……

Cabinet - Société: ..... Profession : ……..

N° INSEE : ……

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :
Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.eurojuris.fr/formations.htm.
Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.
Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.
Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.